

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AMBASSADE DE FRANCE
AU CAMBODGE***Service de Presse*
-----**COMMUNIQUE DE PRESSE****L'aide de la France aux victimes des inondations.**

Un protocole d'accord, pour la mise en place du mécanisme intitulé "Fonds Social de Développement", a été signé mardi 27 février 2001, au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale entre Monsieur HOR Namhong, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et Monsieur André-Jean Libourel, Ambassadeur de France.

Ce protocole d'accord encadrera la mise en oeuvre d'une aide française de huit millions de francs, destinée aux victimes des inondations qui ont affecté la vallée du Mékong de juillet à octobre 2000. Cette aide portera sur la réhabilitation des points d'eau potable et des écoles, les soins vétérinaires à apporter aux animaux de trait et un don de semences aux agriculteurs les plus affectés. Le Gouvernement français engagera d'autre part, par le canal de l'AFD, trois millions d'Euros pour la reconstruction de ponts sur la route nationale n° 11.

Le "Fonds Social de Développement" est un mécanisme permettant l'affectation directe de l'aide aux populations concernées. Les demandes sont en effet formulées par les associations, coopératives, entreprises et autres groupements de citoyens. Elles sont examinées par un comité à coprésidence française et cambodgienne et leur mise en oeuvre est exclusivement confiée à des opérateurs privés ou associatifs.

Les réalisations financées dans le cadre du FSD doivent répondre aux caractéristiques suivantes : être de petite dimension, bénéficier aux populations les plus pauvres, être créatrices de revenus et d'emploi. Au-delà de l'aide apportée aux victimes des inondations de l'an dernier, le FSD pourra servir à l'avenir à financer d'autres opérations du même type.

